



## Réaménager les abords des écoles ?

Fiche pratique n°3

### A quoi doit ressembler un parvis d'école en 2025?

L'aménagement des abords des établissements scolaires évolue. Des **enjeux de sécurité** viennent également conditionner les aménagements avec l'application des différents niveaux du plan Vigipirate ou la lutte contre l'insécurité routière. Ces contraintes peuvent remettre en question les pratiques habituelles, avec la condamnation de certains aménagements de dépose-minute ou de places de stationnement à proximité des écoles ; mais ils peuvent également représenter par la suite des opportunités de réaménagement. Avec le temps, certaines aspirations ont gagné en prégnance : la **nécessité d'adaptation au changement climatique** se combine à une aspiration à des **espaces urbains plus qualitatifs et plus accueillants** pour les mobilités douces.

La prise en compte de ces contraintes et aspirations peut justifier des réaménagements des abords de certains établissements. Ce guide propose deux exemples de réaménagement :

- l'un visant à effectuer un rééquilibrage en faveur des modes actifs avec un réaménagement global de parvis,
- l'autre propose une solution plus légère en termes d'aménagement, mais pouvant changer en profondeur les pratiques de mobilité aux alentours des écoles avec l'instauration de 'rues aux écoles'.

### Qu'est-ce qu'une 'rue aux écoles'?

Une 'rue aux écoles' est une voie sur laquelle **la circulation des véhicules à moteur est coupée aux heures d'entrée et de sortie des élèves**. Cette interdiction peut être assurée par des dispositifs physiques (barrières amovibles) ou humains (agents communaux).

Ce dispositif permet d'inciter à l'usage des mobilités actives en **sécurisant les abords de l'école** et en **créant un espace de convivialité** dans lequel les parents et les élèves peuvent rester quelques minutes, en particuliers aux heures de sortie.

Plusieurs points sont à examiner avant de mettre en place une rue aux écoles :

- quelle est la place de la rue dans la hiérarchie routière de la commune et y a-t-il des possibilités de report sur d'autres axes?
- quel est le nombre de riverains impactés? Ils peuvent l'être positivement s'ils apprécient la moindre circulation dans leur rue; il peuvent l'être négativement s'ils subissent l'interdiction.
- quel impact sur le stationnement et sur la dépose minute des élèves? Il est irréaliste de penser qu'aucun enfant ne sera amené en voiture: quels espaces seront idéalement utilisés comme zone de dépose ? quels espaces risquent de faire l'objet d'un usage non désiré ?

La création d'une rue scolaire nécessite un arrêté de la mairie spécifiant la nature de l'interdiction ainsi que les heures, les modalités de sa mise en place et sa signalisation. Un arrêté séparé doit être pris en cas d'application temporaire en phase de test.



## La rue scolaire rue des Voyeux à Saint-Germain-sur-Morin

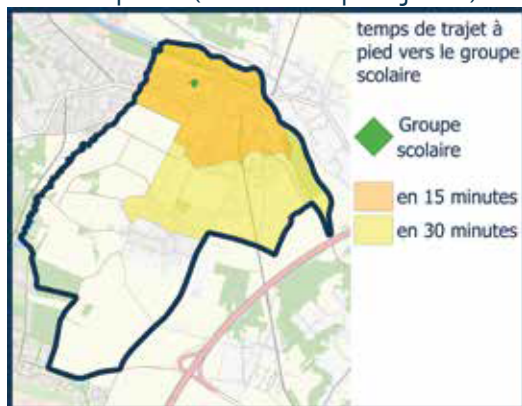
La commune de Saint-Germain-sur-Morin a mis en place un dispositif de 'rue scolaire' sur la rue des Voyeux où est situé son unique groupe scolaire.

Cette décision a été prise suite à la constatation d'un trafic important aux heures d'entrée et de sortie de l'établissement, qui se couplait à un trafic de shunt de la RD934 aux heures de pointe. En 2020, la commune a proposé aux riverains 3 solutions :

- la fermeture totale de la rue des Voyeux, supprimant le shunt.
- la mise en sens unique
- la mise en place d'une rue scolaire avec fermeture de l'accès de 8h à 9h et de 16h à 17h.

La consultation a connu une bonne participation avec 200 réponses pour 500 flyers distribués. La mairie n'a pas reçu de réponse non constructive.

Une expérimentation a eu lieu en juin 2022 avant une pérennisation à la rentrée suivante. Le dispositif repose sur la mise en place de panneaux et barrières par un agent de la police municipale ( 2 fois 7h par jour ).



Temps de trajet à pied jusqu'à l'établissement scolaire.

## Réaménagement de Parvis

### Supprimer les dépose-minute ?

Les dépose-minute peuvent représenter des espaces importants aux abords des écoles qui sont fréquemment condamnés en application du plan Vigipirate.

Le réaménagement de ces espaces peut être une opportunité d'adapter les écoles aux changements climatiques en verdissant leurs abords; d'assurer la sécurité des élèves en aménageant un espace séparé de la circulation routière et de favoriser les mobilités actives en proposant des espaces accueillants aux enfants et parents.

### S'adapter à la mobilité cyclable.

Des stationnements vélo peuvent être installés à l'extérieur des établissements pour favoriser les mobilités cyclables. Ils doivent être adaptés à une dépose rapide des enfants et à des vélos de grand gabarit (longtail, remorque).

### Un espace agréable.

Un parvis agréable peut devenir un lieu de convivialité entre parents et enfants lors des sorties d'école



Affiche pédagogique réalisée par les élus du conseil communal des enfants de Lagny-sur-marne, 2025

## Le SIEMU Marne-la-Vallée

Couvrant les 31 communes des agglomérations de Marne et Gondoire, du Val d'Europe ainsi que la commune de Favières située sur la Communauté de Communes du Val Briard, le SIEMU (Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines) est un syndicat mixte fermé ayant vocation à apporter une expertise au territoire en matière de mobilités, à mettre en œuvre le Plan Local des Mobilités, feuille de route des projets visant à améliorer les conditions de déplacements sur le secteur, à suivre la qualité et à renforcer le réseau de bus de Marne-la-Vallée en accord avec Ile-de-France Mobilités. Retrouvez plus de détails sur nos missions et nos actions sur [www.siemu.fr](http://www.siemu.fr) et sur notre page Facebook.

**La série de fiches «mobilité scolaire» regroupe des informations pratiques nécessaires au lancement de projets visant à favoriser les mobilités actives chez les publics scolaires.**

**Fiche pratique n°1: Réaliser un Plan de Déplacement Établissement Scolaire**

**Fiche pratique n°2: Organiser un pédibus**

**Fiche pratique n°3: Réaménager les abords des écoles**

**Fiche pratique n°4: Organiser des animations autour de la mobilité**